

Réalisation de l'alignement - Chemin des Saulniers - Acquisition de terrain à Mme LOUIS

M. LE MAIRE, Rapporteur : La propriété de Mme LOUIS, cadastrée section HM n° 7, située chemin des Saulniers est frappée par un alignement.

Suite à l'obtention de son permis de construire, Mme LOUIS cède gratuitement à la Ville le terrain nécessaire à l'élargissement, soit 83 m².

Une indemnité de 3 500 F sera versée par la Ville à Mme LOUIS pour perte d'une haie existante.

La dépense sera imputée au BP 95, chapitre 922 210 00 501.30100.

Conformément à la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.